Village de DOMAZAN

Bulletin d'informations de la mairie de Domazan

Direction de la publication
Louis DONNET

Rédaction et mise en page
Patricia ZORNINGER

Une info à communiquer ?
communication@domazan.fr

Horaires mairie

Lundi / mardi / jeudi
8h00-12h00
14h00-16h30

Mercredi
8h00-12h00

Vendredi
9h00-13h00

Samedi
9h00-11h45

Coordonnées

2 avenue des Miougraniers
Tél. : 04 66 57 03 28
Fax : 04 66 57 09 74
mairie@domazan.fr

Permanence

Monsieur le Maire assurera une permanence

Date au prochain SE DIS QUE

de 9h30 à 11h30

sans rendez-vous.

Site internet

www.domazan.fr

Facebook

@newsletter.domazan.fr

Site internet — Facebook

Se Dis Que

N° 867 | 23 JUILLET 2024

Médiathèque

Fermeture congés d'été de la Médiathèque du samedi 03 août au samedi 17 inclus

Travaux chemin de Saint Sylvestre



Conformément à l'arrêté municipal n° V2024-039, le temps des travaux d'enfouissement du réseau électrique par l'entreprise Eiffage du 22 juillet au 09 août 2024 et du 02 septembre au 31 octobre, le chemin sera fermé à la circulation sauf riverains.

Pendant les travaux, il n'y aura pas de collecte de porte à porte, le passage du SMICTOM se fera en amont et aval des travaux et des bacs seront installés sur des espaces matérialisés au sol.

Comptant sur votre compréhension.

La guinguette des Ecureuils

Vendredi 19 juillet à 20h00

Animation Soirée Bruno Animasud Show vivant

Restauration sur place réservation au 06.95.33.47.04

Vendredi 26 juillet à 20h00

Soirée « Gipsy Cortès Mariano »

Menu proposé 20€ / personne :

* Gardianne et son riz
* Tarte aux pommes

Réservation 06.95.33.47.04



Village de DOMAZAN

Recrutement agents recenseurs

Dans le cadre du recensement de la population du 16 janvier au 15 février 2025, la mairie recrute des agents recenseurs. Les CV et les lettres de motivation sont à déposer à la mairie avant le 23 juillet 2024.

Marché Nocturne de DOMAZAN

lundi 26 août

Animation musicale et restauration sur place avec des Producteurs, artisans et créateurs locaux.



Numéros utiles

Police Secours
17
Pompiers
18
Gendarmerie Aramon
04 66 57 03 53
Police Intercommunale de nuit
06.37.65.44.27
Enfance Maltraitée
0800 05 41 41
Violence femme Info
3919
Centre Antipoison
04 91 75 25 25
SAUR
04 30 62 10 00
ENEDIS Dépannage
09 726 750 30
GRDF Dépannage
0800 473 333
SMICTOM
04 90 15 17 80
Télécom Dérangement
3900 / 3901 Pro

Médiathèque

04 66 04 73 73
mediatheque@domazan.fr
Mercredi
10h00 - 12h00 / 14h00 - 19h00
Jeudi
16h30 / 19h00
Samedi 10h00 -12h00

Agence postale communale

Lundi / mardi / jeudi
9h00-12h00 / 14h00-16h30
Mercredi/vendredi
9h00-12h00
Samedi
9h00-11h45

Marché

Mardi matin
08h00 - 12h00

Château des Cigalines

Retrouvez-nous le **Vendredi 2 août** pour notre dernière soirée avant les vendanges 2024. Venez profiter à l'ombre de nos oliviers et des tilleuls!

Un petit bout d'Amérique s'installera au domaine le temps d'une soirée avec le **smocker de Chic'N & Co.**
Et laissez vous attendrir par une petite sucrerie de **La douceur de Jess.**
Le Duo « L'aire de Rien» saura vous emporter aux rythmes de leur musique

Sans oublier les enfants pour les occuper durant la soirée (Château gonflable, borne d'arcade, dessins, ...)

Seront présents pour la partie salée/sucrée

Chic'N & Co

-Cuisson longue au fumoir (Smocker)
-Plateau à partager (Kefta d'agneau, Ribs, Lollipop)
-Saumon mi- cuit mariné au sirop d'érable et épices
-Croque-monsieur revisité

Les Douceurs de Jess
-Entremets gourmands
-Entremets aux fruits
-Macarons
-Cupcakes
et d'autres surprises ....



Réservation demandée

06.22.89.54.02 / 04.66.57.03.07

Entrée gratuite – consommations payantes

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Village de DOMAZAN

AGENCE POSTALE COMMUNALE

L'agence postale communale sera fermée le samedi 20 juillet et samedi 27 juillet en raison des vacances d'été de l'agent, vous remerciant de votre compréhension.

PRÉFET DU GARD
Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

L'arrêté du 18 juin 2024 publié au journal officiel du 2 juillet 2024 reconnaissant l'état de catastrophe naturelle pour la commune de Domazan au titre des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols vient de nous être transmis par les services Préfectoraux.

Vous disposez d'un délai de 30 jours à compter de la publication de l'arrêté au Journal Officiel pour en informer votre assurance.

L'arrêté est téléchargeable sur le site officiel de la mairie lien ci-dessous :

https://domazan.fr/actualites/arrete-portant-reconnaissance-de-letat-de-catastrophe-naturelle-secheresse-2023/